



DÉPARTEMENT DES ALPES - MARITIMES

Direction Générale
des Services Départementaux

Direction Générale Adjointe
pour le Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service de l'Aménagement, du Tourisme
et de la Montagne

Monsieur Lionnel LUCA
Maire de Villeneuve-Loubet
Mairie Principale
Place de la République
06270 VILLENEUVE LOUBET

Nice, le **13 JAN. 2025**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 19 novembre 2024, reçu le 22 novembre 2024, vous avez adressé au Conseil départemental des Alpes-Maritimes, pour avis, le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-Loubet qui sera soumis à enquête publique et je vous en remercie.

Dans le cadre de l'association des personnes publiques à la modification du PLU (article L.153-40 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable et sollicite la modification des règles de hauteur des clôtures de la zone UZe pour les équipements d'intérêt collectifs et services publics.

En effet, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes réalise dans les collèges, des clôtures occultantes en métal peint de 2,5 mètres afin de masquer les lieux de rassemblement des élèves et d'améliorer la sécurité de ces établissements. Pour permettre ces aménagements, il serait nécessaire d'adapter le règlement de la zone.

De plus, je vous informe du projet de mise en servitude de 4 pistes DFCI et de 5 hydrants, positionnés ou traversant la commune. La Direction de l'environnement et de la gestion des risques prendra attache auprès de vos services pour échanger plus amplement sur ce projet.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Hervé MOREAU

Directeur Général Adjoint pour le Développement